

## Inscriptions aux écoles

Les inscriptions aux Ecoles pour la rentrée de Septembre 2019 auront lieu en Mairie :

**Du Lundi 1<sup>er</sup> Avril 2019 au Vendredi 12 Avril 2019**

Aux heures d'ouverture de la Mairie.

Sont concernés pour l'Ecole Maternelle, les enfants, actuellement non scolarisés à Hinges, nés à partir de 2013 jusqu'au 31 Décembre 2016 inclus.

Sont concernés par l'Ecole Elémentaire, les enfants actuellement non scolarisés sur Hinges.

Vous devez obligatoirement vous munir d'une photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant et du livret de famille, d'un certificat de radiation (si ce n'est pas la première inscription) et d'un justificatif de domicile.

En cas d'indisponibilité à ces dates, merci de prendre rendez-vous en Mairie avant le 12 Avril.

Il convient de rappeler qu'aucune démarche n'est à effectuer pour le passage de l'Ecole Maternelle vers l'Ecole Elémentaire.